



076-287600027-20250701-2025-DEL-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-40

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept juin deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ;
Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Éric HERBET, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Claudine BRIFFARD)
- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Julie LESAGE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : CRET 2025 – ORGANISATION ET FINANCEMENT – CONVENTION – AUTORISATION

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L452-11,
- Vu l'article 27 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (abrogée) portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,



- Vu le schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation signé entre les cinq Centres de Gestion Normands le 18 décembre 2020,

Monsieur le Président cède la parole à Marie-Françoise LOISON, 2^{ème} Vice- Présidente, qui rappelle qu'en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique, les Centres de Gestion d'une même région doivent, sous l'impulsion de leur CDG coordonnateur, organiser en commun une conférence associant les représentants des collectivités affiliées et non affiliées, le CNFPT et les organisations syndicales. Cette manifestation a pour objet d'assurer entre ces structures une coordination de leurs missions en matière d'emploi public territorial.

Madame LOISON rappelle également que trois Conférences Régionales de l'Emploi Territorial (CRET) se sont d'ores et déjà tenues à l'échelle de la Normandie : le 14 octobre 2022 sur le thème de l'attractivité de la fonction publique territoriale, le 13 octobre 2023 sur le thème de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) et le 2 octobre 2024 sur le thème de l'Intelligence Artificielle et qu'elles se sont déroulées simultanément dans les 5 départements, reliés entre eux par visioconférence, permettant de rassembler un grand nombre de participants et offrant une image dynamique et moderne de nos établissements.

Madame LOISON indique qu'un bilan de chaque conférence a été dressé devant le Conseil d'Administration lors de ses séances du 28 novembre 2022, du 27 novembre 2023 et du 29 novembre 2024.

Madame LOISON précise que ces trois conférences ont eu du succès puisqu'elles ont accueilli respectivement 539 personnes en 2022, 537 en 2023 et 427 en 2024 sachant que pour cette dernière édition il s'agissait d'une conférence proposée uniquement en soirée qui a permis d'attirer davantage d'élus, soit un tiers des personnes présentes.

Madame LOISON propose pour l'édition 2025 qui se déroulera le 2 octobre, de retenir comme thème l'apostrophe suivante : « Gérer les RH aujourd'hui : Une mission impossible ? ». Cette conférence se déroulerait à partir de 14h00 et se clôturerait par une intervention en début de soirée.

Madame LOISON indique que la première partie (14h00-14h45), plutôt orientée vers les agents des collectivités, serait constituée des séquences suivantes :

- 14h00-14h45 : Une présentation en visioconférence des dernières statistiques sur l'emploi territorial, avec l'idée de faire un parallèle entre les données recueillies auprès des petites collectivités et celles émanant des grandes, afin de constater des réalités différentes. Cette séquence serait animée par le CDG 76 et le CNFPT
- 14h45-16h00 : La tenue, en local, de cinq ateliers/tables rondes sur les thématiques suivantes (les titres seront revus pour la communication de l'évènement) :
 - o CDG 14 : La prévention de l'usure professionnelle
 - o CDG 27 : La promotion interne
 - o CDG 50 : Le recrutement
 - o CDG 61 : L'inaptitude et la gestion de la maladie
 - o CDG 76 : L'organisation des temps de travail



- 16h00-17h15 : Restitution en visioconférence des cinq ateliers
- 17h15-17h50 : Pause

Madame LOISON souligne que la seconde partie s'adresserait davantage aux élus ;

- 17h50-18h00 : Prise de parole des présidents
- 18h00-19h30 : Conférence sur l'hybridation par Gabrielle HALPERN, philosophe, qui a mené des études de terrain sur différents sujets, dont certains relatifs à la fonction publique territoriale. L'intervention de la conférencière se fera en visioconférence. Elle suivra le schéma suivant :
 - o Introduction sur la philosophie de l'hybridation
 - o Les grands enjeux de la fonction publique territoriale
 - o L'apport d'une approche hybride illustrée par des exemples concrets dans la sphère des collectivités.
- 19h30 : Cocktail

Madame LOISON indique par ailleurs qu'un Tchat permettra au public de poser des questions par le biais d'un QR Code commun aux cinq CDG et relayées par une animatrice. Toute la CRET sera animée par Anne BOETIE, journaliste à France 3 Normandie. Celle-ci sera présente sur le lieu de conférence du CDG 50 avec les moyens techniques de MTCA qui assurera la coordination technique des retransmissions.

Madame LOISON souligne que les charges prévisibles, à l'échelle des cinq Centres de Gestion, imputées sur le budget régional, seraient les suivantes :

- Moyens humains et techniques pour la retransmission : 24 000 €
- Location de salles et de matériels : 3 611,40 €
- Intervention de la conférencière Gabrielle HALPERN : 4 560 €
- Intervention de l'animatrice : 1 900 €
- Cocktail dînatoire (limité à 30€/personne) : 15 000 € (sur la base de 500 participants)
- Invitations : 1 000 €
- Divers : 3 000 €

Soit un budget prévisionnel, pour les cinq CDG Normands, d'environ 53 000 € pour 500 participants prévisibles.

Madame LOISON confirme par ailleurs, que comme pour les précédentes éditions, chaque CDG s'acquittera des dépenses relatives au site qui héberge la conférence sur son territoire, le CDG 76 prenant en charge également les dépenses communes. Chaque CDG pourra ensuite solliciter le remboursement des frais engagés par le budget régional. Il est rappelé que ce budget dispose d'un niveau d'excédent suffisant pour assurer le financement en totalité de la CRET.

Madame LOISON indique qu'une convention entre les cinq centres de gestion normands, annexée à la présente délibération, prévoit l'organisation et le financement de la CRET.



Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Autorise l'organisation de la CRET 2025 telle que décrite dans la présente délibération,
- Autorise le financement de cette conférence pour un montant prévisionnel de 53 072 € pour 500 inscrits prévisibles,
- Autorise la signature d'une convention entre les cinq Centres de Gestion Normands prévoyant l'organisation et le financement de la CRET,
- Autorise, sur les crédits inscrits au budget annexe régional, le remboursement dans les limites fixées par la convention des dépenses payées par chaque CDG pour l'organisation de la CRET,
- Autorise le Président du Centre de Gestion à signer tout acte administratif nécessaire à la mise en œuvre de cette conférence.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON